

Demande de certificat d'autorisation Clôture et haie en cour avant

Identification du demandeur

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Lieu des travaux : _____

Adresse courriel : _____

Entrepreneur

Nom : _____

Coordonnées : _____

N° de licence RBQ : _____

Projet

Type :

- Haie
- Clôture

Hauteur : _____

Matériaux : _____

Couleur : _____

Date de début des travaux : _____

Durée des travaux : _____

Valeur des travaux : _____

Si votre projet concerne une clôture en cour arrière ou latérale, veuillez remplir une déclaration de travaux.

Demande de certificat d'autorisation

Clôture et haie en cour avant

Normes

La hauteur maximale des clôtures dans la cour avant, la marge avant ou avant secondaire est de 1,2 mètre. La hauteur maximale des clôtures dans la cour avant secondaire, la cour arrière, la cour latérale, ou la marge latérale ou arrière est de 2 mètres.

Elles doivent être installées à un minimum de 1,5 m d'une borne-fontaine et à 3,5 m de la limite de pavage. Une haie doit cependant être implantée à au moins 0,6 m d'une ligne de lot avant.

Consultez la fiche de normes pour vous assurer de la conformité de votre projet.

Les informations contenues dans le présent document s'y retrouvent à titre informatif uniquement et ne remplacent pas la réglementation en vigueur.

Coût

Gratuit

Documents requis

Plan d'implantation

Signature

En signant ce formulaire, vous consentez à ce que la Municipalité de Saint-Paul utilise et communique toutes les informations et les documents nécessaires en lien avec votre dossier, incluant vos renseignements personnels. Les informations demandées sont obligatoires pour le dépôt d'une demande de permis ou de certificat. Sans la transmission de ces informations, vous ne pouvez pas bénéficier des services offerts par la Municipalité de Saint-Paul.

x _____

Date : _____

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au permis@saintpaul.quebec ou au 450 759-4040, poste 231.